



U.N.A.C.O.M.

Union Nationale des Associations de Chasseurs d'Oiseaux Migrateurs

Communiqué de presse du 16 juin 2009

Réunie en Assemblée générale à Château Thébaud (Loire Atlantique) le 13 juin 2009, l'UNACOM a reçu des élus de la Somme et de la Loire Atlantique.

Parmi les nombreux invités venus de la Gironde, de la Seine Maritime, du Nord, de la Somme et de la Loire Atlantique, Monsieur Gilbert PERRIER Vice-président de la Fédération des Chasseurs de la Drôme représentait le Président Monsieur Alain GOLIN.

Toutes les associations adhérentes étaient présentes à l'exception de l'Association du Domaine Public Maritime de L'Eure associée avec l'Association des « Gabionneux » de ce même département, ces deux groupements n'ayant pu se faire représenter.

Après le mot d'accueil, la lecture et l'approbation du compte rendu de l'Assemblée générale du 12 juin 2008, le Président Serge BLINEAU a donné lecture du rapport moral et d'activité de la saison écoulée.

La situation juridique fût amplement développée par le premier Vice-président Monsieur Georges RIBOULET, qui comme on peut l'imaginer, est rentré avec brio dans les moindres détails de la procédure.

L'UNACOM attend maintenant avec sérénité la réponse de la Cour Européenne des Droits de l'Homme à sa requête, déposée le 11 juillet 2008 contre l'Etat Français, pour violation des articles 6 et 7 de la Convention des Droits de l'Homme.

L'UNACOM attend également son intégration au sein du groupe de travail des Tables rondes de la chasse et cela au même titre que les Instances cynégétiques nationales représentatives. Cette possibilité fût évoquée favorablement, par Jean-Louis BOORLO, lors de notre réunion le 30 mars dernier au Ministère de l'Environnement. Il est donc temps pour notre Ministre de passer aux actes !

Dans le cadre de cette Assemblée générale Messieurs Louis SAINT-GHISLAIN Président de l'Association des Chasseurs Côtiers du Littoral Nord et Nicolas LOTTIN Président des Chasseurs de la Baie de Somme, ont dénoncé la pratique de l'élimination massive des oies cendrées et canards siffleurs au mois de février en Hollande. Ils ont aussi manifestés leur indignation, concernant le subventionnement européen qui en résulte, pour la protection des cultures dans ce même pays.

Cette pratique est intolérable au regard des chasseurs de France, d'autant qu'il ne leur est pas permis de prélever ces oiseaux en février, au prétexte de la Directive européenne 79/409. Elle remarque que l'Europe et bien d'autres... ferment les yeux et donc cautionnent de tels agissements.

L'UNACOM par ce fait avéré, va très rapidement questionner ses avocats sur la faisabilité d'un recours juridique afin de mettre un terme à cette insupportable situation.

Le Président
Serge BLINEAU